



# L'Info- municipale

## Se tricoter un avenir : ensemble sous le même toit

Envisager l'habitation intergénérationnelle

Pages 8 et 9

L'habitation intergénérationnelle aux Îles est l'une des solutions pouvant faciliter l'accès à la propriété pour les jeunes, tout en gardant les aînés près des familles. Apprenez-en plus sur mode de vie qui permet aux familles d'ici de *Se tricoter un avenir : Ensemble, sous un même toit*. En savoir plus en pages 8 et 9.

### Révision du schéma d'aménagement et de développement



Page 4

### Semaine des travaux publics



Page 7

**Décisions du conseil**

■ Page 3

**Aménagement et urbanisme**

■ Page 4

**Développement du milieu**

■ Page 8

**Loisir et culture**

■ Page 12



# Taxes municipales

2<sup>e</sup> échéance le 20 juin 2023

## Comment payer votre compte de taxes?

Saviez-vous qu'il existe plusieurs façons de payer votre compte de taxes?

- Au comptoir, au guichet automatique, par téléphone ou sur le Web de la plupart des institutions financières. Au guichet automatique et sur le Web, il est essentiel d'inscrire le numéro de matricule qui apparaît sur le coupon de versement.
- Par la poste, en utilisant les coupons joints à votre compte et en nous faisant parvenir des chèques postdatés pour chacune des échéances de versement.

**! Veuillez noter que considérant la variété d'options de paiement disponibles, il n'est plus possible de payer les taxes dans les bureaux municipaux.**



## Utilisez nos services en ligne!



Avis et notifications



Inscription aux activités



Matrice graphique



Bibliothèque



Demande de permis



Compte de taxes



Plainte & requête



**Les Îles-de-la-Madeleine**  
Municipalité

📍 460, chemin Principal  
Cap-aux-Meules (Québec)  
G4T 1A1

🌐 [www.muniles.ca](http://www.muniles.ca)

☎ 418 986-3100

✉ [communications@muniles.ca](mailto:communications@muniles.ca)

### HEURES D'OUVERTURE DU SERVICE À LA CLIENTÈLE

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h  
13 h à 16 h 30  
Vendredi : Fermé

**L'INFO-MUNICIPALE** est publiée par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine 12 fois par an et est distribuée gratuitement à tous les citoyens. Elle est disponible en téléchargement gratuit au [www.muniles.ca](http://www.muniles.ca).

**COORDINATION, RÉVISION ET RÉALISATION GRAPHIQUE :**  
Service des communications

**COLLABORATION :**  
Services municipaux

**IMPRESSION :** Le RADAR

**TIRAGE :** 7 000 exemplaires

**DISTRIBUTION :** Postes Canada  
ISSN 2371-2031 (imprimé)  
ISSN 2371-204X (en ligne)



**POUR UNE URGENCE EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU :**  
418 986-3100



# Décisions du conseil

Séances du 9 mai 2023

## COMMUNAUTÉ MARITIME

### Report des travaux – Mise aux normes de la signalisation routière – Programme d'aide à la voirie locale – Volet Soutien (GKF73379)

Le conseil a reçu, en février 2022, la confirmation d'une subvention de 268 033 \$ du ministère des Transports du Québec (MTQ) dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (Volet Soutien) relativement à la mise aux normes de la signalisation routière. Comme la programmation des travaux de l'été 2022 était déjà annoncée lors de la confirmation du MTQ et que ceux de la signalisation routière s'ajoutaient à la longue liste de projets déjà en cours, et que la date limite prévue pour la réalisation de ces travaux était février 2023, mais qu'il n'a pas été possible de respecter ce délai, le conseil autorise qu'une demande soit adressée au ministère des Transports du Québec pour prolonger les travaux de mise aux normes de la signalisation routière à l'automne 2023.

### Programme d'aménagement durable des forêts – Adoption du rapport d'intervention 2022-2023

La Communauté maritime a signé, conjointement avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, une entente relative à l'aménagement des forêts (PADF). Comme la réalisation des activités prévues au programme est rattachée à l'octroi d'une aide financière et que le conseil doit soumettre un rapport des activités pour l'année 2022-2023, qui doit être adopté par voie de résolution, le rapport d'intervention est adopté et transmis au ministère conformément aux modalités prévues à l'entente sur l'aménagement durable des forêts.

### Demande d'aide financière – Fonds régions et ruralité (volet 4) – Projets d'organismes et d'entreprises privées – Recommandations au comité de vitalisation

Trois demandes d'aide financière ont été déposées au volet 2 « Projets d'organismes et d'entreprises privées » du cadre de vitalisation, qui ont été étudiées par le comité de vitalisation le 20 avril 2023. Comme ces demandes répondent aux critères de sélection, le conseil octroie l'aide financière provenant du Fonds régions et ruralité (volet 4) aux projets suivants pour un total de 258 111 \$ :

- Construction d'un bâtiment polyvalent (Corporation de la vie du Cap-Vert) : 100 000 \$ / 356 500 \$
- Amélioration des infrastructures (Club de golf des Îles-de-la-Madeleine) : 100 000 \$ / 2 500 000 \$
- Raconte voir. Une autre manière d'aborder notre histoire (Musée de la Mer des Îles-de-la-Madeleine) : 58 111 \$ / 91 640 \$.

### Réglementation municipale

Le projet de règlement n° CM-2023-05 constituant la Commission permanente sur l'érosion et la submersion côtières et en déminant les règles de régie interne est déposé.

## MUNICIPALITÉ

### Autorisation d'appel d'offres – Travaux d'asphaltage sur le réseau routier

La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine prévoit réaliser des travaux de voirie et d'asphaltage sur divers chemins du réseau routier municipal. Les priorités d'intervention en matière de travaux routiers ayant été définies et les règlements d'emprunt n° 2021-11 et 2022-07 ayant été adoptés, le conseil autorise la directrice des travaux publics à préparer les documents et devis nécessaires au lancement d'un appel d'offres public relatif aux travaux d'asphaltage 2023.

### Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement du 20 avril 2023

Le conseil accepte 4 demandes de dérogation mineure et en refuse 2, et approuve une demande de travaux relatifs aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du secteur de La Grave.

### Octroi d'un contrat de gré à gré – Services professionnels – Réalisation des plans et devis et surveillance de chantier – Restauration de la toiture de l'église Saint-Pierre-de-La Vernière

Il est nécessaire d'accompagner le conseil de fabrique dans la restauration de l'église Saint-Pierre-de-La Vernière lourdement endommagée par l'ouragan Fiona. En mars 2023, la Municipalité a obtenu une aide financière du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du projet Réalisation de travaux d'immunisation, de restauration patrimoniale, et d'interventions archéologiques aux Îles-de-la-Madeleine à la suite du passage de l'ouragan Fiona. Ce programme financera en totalité les services professionnels relatifs à la préparation des plans et devis et la surveillance de chantier pour la réalisation du projet de restauration de l'église. Le conseil municipal octroie donc à la firme Marie-Josée Deschênes, architecte inc., un contrat de gré à gré de 40 000 \$ plus les taxes applicables.

### Réglementation municipale

Le conseil dépose les règlements suivants :

- Projet de règlement n° 2023-11 modifiant le Règlement n° 2022-05 régissant les camions restaurants et l'avis de motion afférent;
- Règlement n° 2023-08 modifiant le Règlement de zonage n° 2010-08 en apportant des changements au plan de zonage dans le village de L'Étang-du-Nord et l'avis de motion afférent;
- Règlement n° 2023-10 sur la démolition d'immeubles.

Prochaines assemblées municipales le 13 juin 2023, à 19 h, à la salle communautaire de Cap-aux-Meules. Les projets d'ordres du jour seront mis à votre disposition le vendredi 9 juin 2023 sur le site Internet de la Municipalité. Webdiffusion des séances en direct. Consultez le [www.muniles.ca](http://www.muniles.ca) sous l'onglet *Affaires municipales, Conseil municipal et Calendrier des séances du conseil*.

## Révision du schéma d'aménagement et de développement

### Les enjeux se dessinent (partie 3)

Dans L'Info-municipale de mars et d'avril derniers, nous vous avons présenté, à tour de rôle, les enjeux en lien avec le volet socioéconomique et l'occupation du territoire. Aujourd'hui, nous bouclons la boucle en vous présentant les enjeux qui concernent plus spécifiquement l'environnement. Notons que la révision du schéma est toujours en cours et que de nouveaux enjeux peuvent s'ajouter au fur et à mesure que la réflexion et le travail progressent.

Rappelons que c'est à la lumière de l'ensemble des enjeux qui se dégagent de l'actualisation du portrait général que les élus devront faire des choix en regard du développement futur de notre territoire.

#### Les enjeux environnementaux

**Les changements climatiques** ont déjà et auront davantage d'impacts sur le territoire de l'archipel dans les années à venir. Bien que l'érosion des berges et la submersion côtière soient les conséquences les plus évidentes et inquiétantes, tous ces bouleversements météorologiques entraîneront la fragilisation, voire la destruction, de certains milieux naturels et forceront les organisations publiques à revoir leurs façons de déployer certaines infrastructures. L'adaptation aux changements climatiques est devenue un défi de premier plan pour tous les paliers de gouvernement. Ces changements exigeront des efforts et des investissements majeurs et soutenus, et ce, tant humains que financiers.

**La gestion des eaux usées** des résidences non desservies par le réseau public entraîne depuis plusieurs années des impacts majeurs sur la qualité de l'environnement en général, mais plus particulièrement sur des écosystèmes fragiles comme les plans d'eau intérieurs, les cours d'eau et les milieux humides, dont certains reçoivent des quantités importantes d'eaux usées non traitées. Le laxisme des municipalités locales dans l'application de la réglementation provinciale dont elles ont la responsabilité a rendu banals le non-respect des règles et les conséquences néfastes d'une telle pratique. À cause du nombre important d'installations non conformes et des menaces environnementales que celles-ci représentent, un virage s'impose.

Pour ce qui est du réseau public de collecte et de traitement des eaux usées, les équipements de traitement se rapprochent de leur capacité maximale et toute densification dans les secteurs desservis exigera des investissements aussi majeurs qu'incontournables.

**La gestion de l'eau potable** s'est grandement améliorée depuis le regroupement municipal de 2002, passant d'une situation critique à une situation contrôlée. Bien que les connaissances se soient considérablement accrues, cette ressource requerra toujours une attention toute particulière puisqu'elle est irremplaçable. Au niveau de la gestion, même si l'organisation municipale dispose maintenant d'équipements modernes et performants, il n'en demeure pas moins que le réseau de distribution original est vieillissant et que certains secteurs ne sont pas desservis adéquatement, au point où des investissements majeurs devront être consentis à moyen et long terme.

**La gestion des matières résiduelles** a toujours représenté pour les insulaires de partout dans le monde une problématique particulière et un défi de taille, tant du point de vue environnemental que financier, et les Îles-de-la-Madeleine ne font pas exception à la règle. Comment une population de près de 13 000 habitants, occupant un territoire aussi exigu que fragile et situé à 5 heures de bateau de la terre la plus proche, peut-elle arriver à traiter 10 000 tonnes de matières résiduelles dans le respect de règles de plus en plus nombreuses et complexes tout en respectant la capacité de payer des ses contribuables? Face à ce constat, il est impératif que la communauté puisse compter sur la collaboration de l'État tant pour l'adaptation des règles au contexte unique de l'archipel que pour des aides financières spécifiques.

**La forêt** des Îles est soumise à des conditions météorologiques peu propices à son expansion et les changements climatiques, qui sont marqués par des épisodes plus fréquents de verglas et de forts vents, ont déjà fait des dommages considérables qui s'accroîtront dans le futur. En l'absence de programmes gouvernementaux permettant du reboisement massif et avec des intrusions de plus en plus nombreuses à même le couvert forestier, que ce soit pour l'habitation ou la récréation, cette forêt est plus que jamais vulnérable.

**Les milieux et les écosystèmes fragiles** sont toujours menacés par une panoplie d'activités humaines en plus d'être de plus en plus affectés par les aléas du climat, plus spécifiquement dans les environnements côtiers. Comme ces milieux et ces écosystèmes sont d'une importance capitale dans l'équilibre écologique de l'archipel, des efforts additionnels devront être consentis pour trouver le meilleur compromis entre l'occupation et le développement du territoire et la protection de l'environnement.

Comme on peut le constater encore une fois, les défis qui se dressent devant nous sont importants et, par le fait même, plusieurs d'entre eux exigeront des interventions concrètes et ciblées. Le conseil de la Communauté maritime prend au sérieux tous ces enjeux et des séances de travail portant spécifiquement sur la révision du schéma d'aménagement figurent à l'agenda des élus. Nous croyons que d'ici la fin de l'année en cours, une première mouture du schéma d'aménagement et de développement révisé pourra être déposée aux instances gouvernementales afin que les discussions puissent s'amorcer avec les différents ministères concernés. Une fois cette étape franchie, il est prévu de revenir à nouveau devant la population par la tenue de consultations publiques élargies, et ce, avant l'adoption finale potentiellement fixée à l'automne 2024.



## Ce qu'il faut savoir sur l'utilisation d'un véhicule de camping

Avec l'arrivée de la belle saison arrivent aussi les activités estivales comme le camping. Pour ce faire, bien entendu, dans la grande majorité des cas, on utilise un véhicule récréatif (VR). Pour l'application de la réglementation en vigueur sur le territoire de la municipalité, l'expression véhicule récréatif comprend tout véhicule servant spécifiquement à la récréation, tel que : caravane, roulotte de camping, tente-roulotte ou tout autre véhicule construit ou aménagé à des fins d'hébergement temporaire ou de camping.

Ce type de véhicule est très présent aux Îles et de nombreux Madelinots sont friands de cette activité. À preuve, en 2021, on dénombrait sur le territoire de l'archipel 1 294 roulottes de camping appartenant à des résidents et immatriculées à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ). Fait intéressant, ce nombre était de 854 en 2016. C'est donc dire que nous avons connu une augmentation de 52 % au cours des cinq dernières années. Tout comme les roulottes, les motorisés équipés pour le camping ont également connu un bond fulgurant, passant de 168 en 2016 à 300 en 2021, soit une augmentation de 79 % en cinq ans.

### Où peut-on utiliser un véhicule récréatif (VR)?

#### Sur un terrain de camping commercial

Bien entendu, on peut utiliser un VR sur l'un des terrains de camping commerciaux opérant sur le territoire. Ces entreprises sont bien établies et offrent des services de qualité. Il est important d'encourager ces entreprises d'ici et, même en période de grand achalandage touristique, il est toujours possible que des places soient disponibles.

#### Dans une zone de villégiature

On peut également utiliser en toute légalité un VR sur un terrain zoné villégiature qui prévoit spécifiquement cet usage et où l'on peut par exemple installer, selon la superficie du terrain, jusqu'à 6 roulottes de camping sur un seul lot. Dans ces zones, il est également permis de construire un bâtiment de service pour abriter des commodités comme une salle de bain ou de lavage. Nous avons plusieurs zones de villégiature sur le territoire et il suffit de consulter le plan de zonage de la Municipalité pour les identifier.

#### À côté de la maison

Entre le 15 juin et le 15 septembre, il est permis d'utiliser un VR à côté de la maison à condition toutefois que cette utilisation demeure temporaire, c'est-à-dire que le véhicule est toujours mobile et qu'il ne soit pas équipé de commodités fixes comme une terrasse et qu'il ne soit pas raccordé aux installations septiques de la maison. Il est permis de se raccorder à l'eau par un boyau d'arrosage de même qu'à l'électricité par une extension.

#### Sur un terrain vacant

Toujours entre le 15 juin et le 15 septembre, il est permis d'utiliser un VR sur un terrain vacant à condition que ce soit sur un lot situé en zone forestière et que le véhicule soit totalement autonome en termes d'alimentation en eau potable et de réception des eaux usées, et qu'il ne soit pourvu d'aucune commodité extérieure comme une terrasse, un bâtiment secondaire, un puits artésien ou une installation septique.

#### Sur un stationnement public

En 2019, le conseil a révisé son règlement concernant le stationnement de nuit des véhicules récréatifs. La Municipalité disposait déjà d'un règlement, mais celui-ci nécessitait une mise à jour puisque, depuis son adoption, de nouveaux stationnements publics ont vu le jour. Donc, depuis 2019, le règlement prévoit maintenant que son application peut s'étendre à des stationnements institutionnels privés comme les stationnements d'églises ou d'écoles, où il n'est pas rare de voir des VR s'installer pour passer la nuit, voire quelques jours. Cette application élargie du règlement ne peut toutefois se faire que si l'organisme concerné en fait la demande par écrit à la Municipalité. Comme plusieurs organismes consultés ont répondu à l'appel, la Municipalité a donc posé la signalisation interdisant le stationnement de nuit. Conséquemment, avant de vous installer confortablement avec un VR sur un stationnement public après 22 heures, assurez-vous qu'il n'y ait pas ce panneau. Une infraction au règlement est passible d'une amende minimale de 300 \$.



#### Sur les terres publiques (dunes)

Bien que ça ne soit pas spécifiquement permis, nous observons la présence de véhicules de camping sur les terres publiques (dunes) surtout en deux endroits utilisés à cette fin depuis plusieurs années, soient la Dune-du-Nord à Fatima et l'ancienne route 199 à la frontière de Pointe-aux-Loups et de Grosse-Île. Ce genre de villégiature, toléré dans sa forme actuelle, tire à sa fin puisque la création du parc régional sur les terres publiques viendra non pas interdire, mais encadrer cette activité, comme toutes les autres activités se pratiquant sur les terres publiques incluses dans le parc. Ainsi, les règles du parc régional viendront établir où cette activité sera permise et, surtout, dans quelles conditions.

En attendant la mise en place de ce nouveau cadre de gestion qui, nous l'espérons, sera en place en 2024, la Municipalité demande à tous ceux qui fréquentent les terres publiques avec leur véhicule de camping de le faire dans le respect du milieu naturel et des autres utilisateurs.



## Inventaire archéologique de La Grave



Le saviez-vous? La Grave a été classée site patrimonial en 1983 par le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) en raison, bien évidemment, de ses valeurs historique, architecturale et paysagère, mais aussi pour sa valeur archéologique :

« Depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, La Grave a connu trois grandes périodes d'occupation, d'abord comme lieu d'escale pour les navigateurs, puis comme lieu de transformation du poisson et enfin comme lieu à vocation récréotouristique. Les deux premières périodes ont laissé relativement peu de témoins bâtis, mais elles auraient laissé des témoins importants enfouis dans le sol. Ainsi, le site patrimonial possède un potentiel archéologique élevé, son sol ayant été peu perturbé. » Source : Ministère de la Culture et des Communications du Québec

Dans la semaine du 21 mai, une équipe d'archéologues de la firme Artéfactuel s'est déplacée sur le site patrimonial pour effectuer un inventaire archéologique de tout le site. Avec le consentement des propriétaires, des sondages de 0,30 m à 0,50 m de côté ont été excavés à tous les 10 m environ à l'intérieur des limites du site classé. Les sondages ont été remblayés et les terrains ragrés.

Ce projet, financé entièrement par le ministère de la Culture et des Communications du Québec, vise, entre autres, à mieux documenter le potentiel archéologique du site patrimonial de manière à avoir un portrait complet de cette ressource. Le rapport, qui sera déposé à la suite de l'inventaire, permettra également à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et aux intervenants du MCCQ de se doter d'un outil de gestion adapté à la réalité archéologique du site. Pour les propriétaires, c'est un projet qui vise à faciliter les futurs travaux sur leurs propriétés, notamment les travaux de « pieutage » et d'excavation, puisque le processus d'autorisation de travaux auprès du ministère, obligatoire pour tous les propriétaires du site, sera ainsi simplifié. Ce sont également les frais supplémentaires associés à l'embauche d'archéologues qui seront allégés.

L'archéologie est une science captivante et intrigante. Découvrons-nous, avec cet inventaire, certaines facettes encore méconnues de ce site patrimonial qui est au cœur de l'histoire de notre communauté?

## 5 M\$ pour protéger les berges des Îles-de-la-Madeleine

La ministre des Ressources naturelles et des Forêts, ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et députée de Rimouski, M<sup>me</sup> Maité Blanchette Vézina, a annoncé, au nom de son collègue François Bonnardel, ministre de la Sécurité publique, une aide financière de 5 M\$ pour contribuer à la protection des berges contre l'érosion et la submersion côtières dans le secteur de La Martinique.

L'investissement, qui vise à protéger le seul lien routier avec la partie ouest de l'archipel, est annoncé dans le cadre d'un projet qui sera élaboré par le ministère de la Sécurité publique et pour lequel la Municipalité sera maître d'œuvre dans la réalisation des travaux. Ceux-ci permettront de tenir compte de la protection de propriétés situées dans le secteur ciblé, après une analyse au cas par cas, et d'assurer la sécurité des résidents du secteur de La Martinique. Ce dernier est identifié comme prioritaire puisque la route y est directement menacée. Les solutions déployées seront proposées par le MSP, sous les recommandations de spécialistes en génie côtier.

## Microréseau intelligent aux Îles-de-la-Madeleine : une vitrine technologique pour la résilience des milieux insulaires

Dans le cadre du projet de l'écoquartier de Cap-aux-Meules, Hydro-Québec s'associe à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine pour créer un microréseau intelligent. Chaque bâtiment sera intégré à ce nouvel écosystème électrique en tant que nanoréseau ayant pour objectif l'efficacité énergétique, la résilience et la carboneutralité.

Ce projet permettra de tester certaines technologies et de développer de nouvelles expertises qui stimuleront notamment l'intégration de ressources énergétiques décentralisées (RED). Il prendra en compte l'évolution des connaissances techniques et sera élaboré dans un esprit communautaire afin de répondre aux aspirations de la population et aux besoins de la collectivité.

À terme, l'écoquartier des Îles-de-la-Madeleine sera un milieu de vie doté d'une culture du développement durable et une source d'inspiration pour tout le Québec. Rappelons que ce projet d'aménagement urbain et de développement économique de grande ampleur sera réalisé au cœur de Cap-aux-Meules.







## Semaine nationale des travaux publics

Du 21 au 27 mai 2023 avait lieu la Semaine nationale des travaux publics. Pour l'occasion, on souhaite souligner le travail colossal qu'accomplit notre équipe des travaux publics au quotidien.

### Les travaux publics, à la Municipalité des Îles, c'est...

- Le déneigement de 160 km de routes municipales, de 50 km de routes appartenant au ministère des Transports du Québec et 10 km de trottoirs.
- L'entretien de 45,5 km de réseau d'égout.
- L'entretien de 200 km de réseau d'aqueduc, de 5 réservoirs, de 35 puits et de 600 bornes d'incendie pour fournir de l'eau potable aux résidences de l'archipel et assurer la sécurité des citoyens.
- L'entretien de 235 km de routes municipales, de 10 km de trottoirs et d'une dizaine de stationnements.
- L'entretien de la flotte de véhicules, de la machinerie et des machines fixes de la Municipalité.
- L'ensemble des travaux de signalisation.



## Retour des travaux routiers

## Prudence aux abords des chantiers

## Les humains derrière la Municipalité des Îles



### Annick Petitpas, technicienne en eau potable

**En gros, en quoi consiste ton travail?** Je m'assure de l'approvisionnement continu de l'eau potable pour les 5 réseaux d'aqueduc de la Municipalité, et ce, dans le respect des lois régissant la qualité de l'eau potable et dans le but de garantir la pérennité de cette précieuse ressource. J'effectue les réglages, le calibrage et l'entretien des équipements, et je réalise des mesures, des prélèvements et des échantillonnages (physiques, chimiques et biologiques) prévus au calendrier gouvernemental. Je dois collecter, colliger et valider les résultats d'analyse et assurer de la qualité et de la représentativité de ceux-ci. Finalement, je fournis un soutien au service de l'aqueduc pour tous les travaux et les interventions sur les réseaux.

**Qu'est-ce que tu aimes le plus dans ton travail?** Tous les jours, mon travail permet aux citoyens de recevoir chez eux une eau de qualité. C'est une grande responsabilité qui exige une disponibilité et un souci constants, mais qui m'apporte une grande satisfaction. C'est un travail de terrain, dans la nature et au cœur de l'action, peu importe les conditions. J'aime le niveau d'autonomie dans mes tâches, ainsi que pouvoir résoudre des problèmes. Le fait de devoir composer avec des imprévus me permet constamment de développer mes connaissances et mon expertise. J'aime aussi travailler en collaboration avec mes collègues, les acteurs du milieu, les ministères et les organismes, sans oublier les citoyens.

**Pourquoi as-tu choisi de travailler à la Municipalité des Îles?** Travailler à la Municipalité et voir à la saine gestion de l'eau sur le territoire me permet d'avoir un impact direct sur la qualité de vie et le bien-être de ma communauté. C'est un honneur de pouvoir mettre mes compétences et mes connaissances en œuvre afin d'assurer ce service essentiel.

**Qu'est-ce qui t'a marquée à ton arrivée à la Municipalité?** À mon arrivée en poste en 2008, comme fille dans un milieu traditionnellement masculin, j'ai été touchée par la générosité des équipes en place. Mes collègues m'ont accueillie et formée, et ils m'ont transmis les précieuses connaissances acquises tout au long de leur carrière.

**Pourquoi as-tu choisi de vivre aux Îles?** Pour revenir m'installer auprès des miens et fonder une famille dans un milieu offrant une qualité de vie exceptionnelle.







## Envisager l'habitation intergénérationnelle

Vivre avec mes parents, mes enfants ou mes grands-parents, est-ce réaliste? Vais-je arriver à me sentir chez moi? Lorsque l'on commence à réfléchir à la cohabitation intergénérationnelle, de multiples questions viennent à notre esprit. Nous tenterons donc d'éclaircir le tout avec vous.

 **Les Îles-de-la-Madeleine**  
Communauté maritime

### Tout d'abord, qu'est-ce qu'une maison intergénérationnelle?

Selon Revenu Québec, une maison intergénérationnelle se définit comme suit : « Une maison individuelle dans laquelle a été aménagé un logement indépendant permettant à plusieurs générations de la même famille de cohabiter, tout en conservant leur intimité. ».

Une maison intergénérationnelle peut prendre différentes formes, mais doit répondre à quelques critères de base pour être considérée comme telle :

- Plus d'une génération d'une même famille doit y demeurer;
- Une seule adresse d'immeuble doit être utilisée;
- La maison doit être constituée de deux logements distincts (possédant minimalement une salle de bain, une cuisine et une chambre), ayant chacun une porte d'entrée extérieure indépendante, tout en étant physiquement reliés entre eux;
- Les deux habitations peuvent être reliées ou non par une porte intérieure;
- La maison intergénérationnelle peut être une construction neuve, une ralonge intégrée à une maison anciennement unifamiliale ou encore un logement créé à même la maison existante.

### Et aux îles?

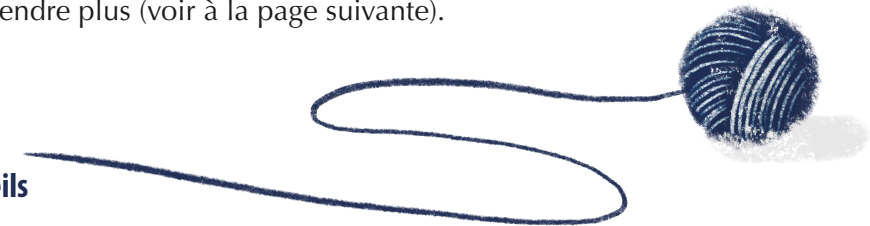
Sur notre archipel, le logement intergénérationnel peut être l'une des solutions aux enjeux que nous vivons actuellement et qui se renforceront dans les années à venir. En effet, développer le nombre de constructions bifamiliales (versus les maisons traditionnelles unifamiliales) viendrait faciliter l'accès à la propriété pour les jeunes et permettrait de garder les aînés près des familles. De plus, les avantages dont peuvent bénéficier les générations d'une même famille vivant ensemble sont multiples et inestimables.

### Concrètement, aux îles, comment l'habitation intergénérationnelle se vit-elle?

Pour démystifier le quotidien de ce mode de vie, nous avons récolté le témoignage de trois familles ayant accepté de partager leur histoire et leurs conseils pour les personnes désireuses d'en apprendre plus (voir à la page suivante).

### Quelques petits conseils

- Les clés d'une réussite sont la communication et le respect de l'intimité de l'autre.
- Vivre en maison bigénérationnelle avec ses enfants ou ses parents ne rime pas avec vivre en colocation avec ces derniers. Chaque unité familiale a son propre espace, son intimité et vaque à ses occupations quotidiennes.
- Établir les règles et les limites de la cohabitation dès le départ peut éviter maintes frustrations :
  - Le partage des tâches (entretien de la maison et du terrain);
  - Le partage des dépenses;
  - Les déplacements d'une maison à une autre (à quel moment, aviser avant de venir, etc.);
  - La gestion du bruit;
  - Discuter au préalable des changements que l'une ou l'autre des parties veut effectuer (ex. : repeindre la maison).
- Lors de la construction, pensez à l'accessibilité physique pour les personnes vieillissantes (peu ou pas d'escaliers, rampe facilitant l'accès, etc.).



Pour en apprendre plus sur l'habitation intergénérationnelle et les avantages y étant reliés, rendez-vous au [www.muniles.ca](http://www.muniles.ca).



# Se Tricoter un avenir: Ensemble sous un même toit

L'équipe municipale est allée à la rencontre de familles qui ont fait le choix de vivre à plusieurs générations sous le même toit. Laissez-vous inspirer par leur histoire.

## Quatre générations, un toit

Simon-Charles, Christine et leurs trois enfants vivent dans une maison. Juste à côté, la mère de Simon-Charles (Suzanne), sa grand-mère (Marie-Marthe) et son frère (Jean-William) en partagent une autre. Il y a deux ans et demi, ils ont décidé tous ensemble de se lancer dans la cohabitation intergénérationnelle.

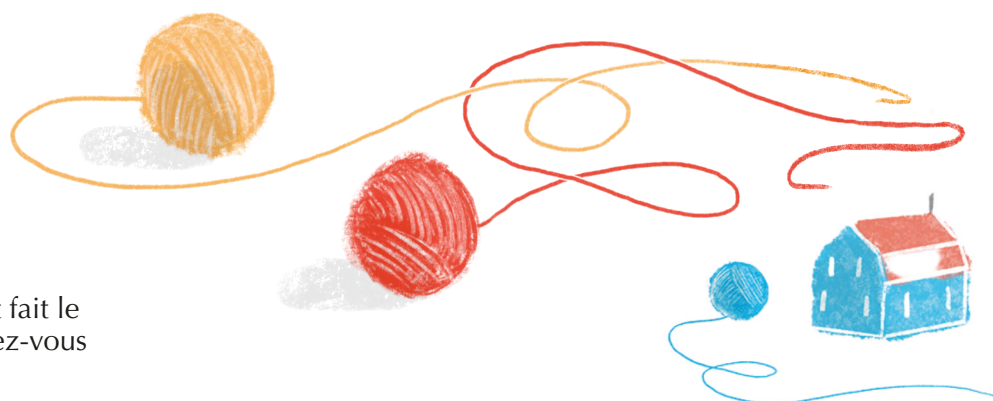
Aujourd'hui, pas moins de quatre générations cohabitent donc à la même adresse: bienvenue chez les Cyr-Boudreau-Decoste!



## La sécurité

À Cap-Vert, Luc Miousse nous reçoit en sa demeure qu'il partage avec sa mère : un étage pour lui et un étage pour elle.

Madelinot d'origine, Luc a effectué un retour sur sa terre natale en 2005. Il se cherchait alors une place où habiter avec sa famille. Rapidement, ses parents lui ont proposé de racheter la maison familiale pour qu'eux déménagent dans plus petit. Cependant, Luc, conscient de la réalité de ses parents vieillissants (et de son père en fauteuil roulant), ne voulait pas qu'ils aient à réadapter une nouvelle maison à leurs besoins. Se sont donc ensuivies la réflexion et les rénovations pour que la maison unifamiliale devienne bigénérationnelle.



## Le retour du balancier

Chantal Cyr nous accueille à la Pointe-Basse, dans sa maison bigénérationnelle, construite par ses parents et ses grands-parents il y a quelques décennies.

Lors de son retour aux Îles avec ses deux enfants, Chantal a proposé à ses parents de racheter la maison. Elle voulait se réinstaller définitivement sur l'archipel et, puisque ses grands-parents ne vivaient plus dans la maison bigénérationnelle, cela laissait ses parents comme seuls occupants. Après quelques hésitations, ces derniers ont accepté que leur fille rachète et devienne leur (très proche) voisine.

Décision qu'ils ne regrettent aucunement, et Chantal non plus d'ailleurs!



Rendez-vous au [www.muniles.ca](http://www.muniles.ca) sous les onglets  
Services aux citoyens et Logement intergénérationnel  
pour découvrir les portraits complets de ces familles.





## Des nouvelles de la Stratégie d'attraction des personnes [les Îles.]



### Retour sur l'immersion express

Du 24 au 28 avril derniers, la Stratégie d'attraction des personnes [les Îles.] organisait une immersion express de groupe, en collaboration avec Emplois en région, PROMIS et Le Collectif. Ces organismes ont pour objectif d'aider des personnes issues de l'immigration étant déjà au Québec à trouver un emploi en région.

Ce séjour fût une belle occasion pour le groupe de venir découvrir les Îles et de rencontrer des entreprises du milieu de la santé et des services sociaux, dans une démarche de venir s'établir ici et d'y travailler. Depuis, les entreprises rencontrées sont en contact avec les participants afin de valider la possibilité de les embaucher.

Merci à toutes les entreprises qui ont contribué au succès de ce séjour, ainsi qu'aux intervenants et aux partenaires financiers : les Caisses Desjardins des Îles, le Centre local d'emploi des Îles-de-la-Madeleine, la SADC des Îles-de-la-Madeleine, le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Merci de rendre possibles toutes ces actions afin que notre milieu soit plus attractif, accueillant et bienveillant.



### Activité de la mise à l'eau à Grande-Entrée

Pour l'activité des nouveaux résidents du mois de mai, la Stratégie d'attraction des personnes [les Îles.], en collaboration avec Place aux jeunes Îles de la Madeleine, a donné rendez-vous à plus d'une cinquantaine de personnes pour venir à la traditionnelle mise à l'eau des cages à Grande-Entrée. Les participants sont partis à 3 heures du matin, en autobus, pour vivre l'expérience de la mise à l'eau... car il est dit qu'il faut vivre ça au moins une fois dans une vie! Aux Îles, la pêche fait partie de notre culture, de notre façon de vivre. Ce n'est pas seulement un métier, mais un mode de vie. Ce genre d'activité permet aux nouveaux résidents de connaître ce rythme de vie et de mieux s'y adapter... et surtout de mieux le comprendre.

Vous aussi, vous êtes nouveau résident et aimeriez être au courant des prochaines activités? Contactez la Stratégie d'attraction des personnes à [arobitaille@muniles.ca](mailto:arobitaille@muniles.ca).



### Programme de jumelage interculturel

#### Et si tu t'impliquais?

Un programme de jumelage interculturel est maintenant lancé aux Îles! Celui-ci a comme objectif de favoriser l'intégration et la rétention de nouveaux résidents en leur offrant un accueil personnalisé et chaleureux, en plus de leur permettre d'élargir leur réseau de contacts.

Pour le jumeau ou la jumelle d'accueil, c'est :

- L'opportunité de développer un lien privilégié avec une nouvelle personne, découvrir une nouvelle culture et des traditions différentes.
- L'occasion de transmettre son amour du territoire et de s'impliquer de façon significative dans l'accueil d'une personne nouvellement arrivée aux Îles.
- Participer à des activités et s'impliquer dans la communauté, tout en brisant l'isolement.

Critères pour participer en tant que jumeau ou jumelle d'accueil :

- Demeurer aux Îles depuis au moins 3 ans.
- Avoir une bonne connaissance du milieu et de la culture québécoise et madelinienne.
- Être disponible pour une période de 6 mois pour le jumelage.

Ça vous intéresse? Vous aimeriez en savoir plus?

Visitez le site Web de la Stratégie d'attraction des personnes pour vous inscrire au [www.etsiles.ca](http://www.etsiles.ca) sous les onglets *S'impliquer* et *Jumelage interculturel* ou communiquez avec l'équipe à l'adresse suivante : [arobitaille@muniles.ca](mailto:arobitaille@muniles.ca).

Merci aux partenaires : Place aux jeunes Îles de la Madeleine, le Carrefour jeunesse-emploi et le Service d'aide à l'emploi.





### Retour sur le match de soccer

Le dimanche 7 mai, les travailleurs et travailleuses mexicains et la communauté madelinienne se sont réunis pour un match de soccer.

Cette activité était une initiative de Karine Gaulin dans le cadre de sa résidence artistique Vivarium, avec Admare Art Actuel.

Karine Gaulin mène présentement un projet auprès de la communauté de travailleuses et travailleurs saisonniers mexicains dans l'industrie de la pêche. Durant trois semaines, elle ira à leur rencontre dans le but de recueillir leurs témoignages et leurs récits de vie. Elle documentera leur quotidien par le biais d'empreintes sonores et d'images. Elle s'intéressera particulièrement à ce qui est vécu, ressenti et expérimenté en dehors du contexte du travail. Par ce projet, elle voudrait faire voir et entendre la partie plus invisible de la réalité de cette communauté, bien présente sur le territoire. Elle souhaiterait que sa résidence puisse créer une expérience de rencontre inusitée et ouverte à l'altérité entre les travailleurs et les travailleuses et les gens des Îles.

Merci à tous de votre présence! Plusieurs activités sont prévues dans les prochaines semaines, organisées par la Stratégie d'attraction dans le cadre du programme Immigrant Québec.

### Suivez la Stratégie d'attraction [les Îles.] sur les réseaux sociaux



Et si les Îles



etsilesiles



Les Îles.



etsilesiles.ca



Accès  
entreprise  
Québec

## Défi OSEntreprendre

Le 28 avril dernier avait lieu, au Centre culturel de Paspébiac, le Gala régional de la 25<sup>e</sup> édition du Défi OSEntreprendre pour lequel un représentant d'Accès entreprise Québec – Îles-de-la-Madeleine était présent à titre de représentant local.

Lors de l'évènement, plusieurs entreprises et projets locaux ont été soulignés. Dans les catégories scolaires, les projets *La confiture de livres* de l'école Centrale et *Écolos à l'école* de l'école Saint-Pierre ont gagné des prix dans leurs catégories respectives.

Dans le volet *Création d'entreprise*, ce sont les entreprises *Domestica & Co* ainsi qu'*Alcyon Sel de mer* qui se sont démarquées. Finalement, l'entreprise *CindyHook Sports Aventures* a remporté les honneurs du volet *Faire affaire ensemble*.

L'équipe d'Accès entreprise Québec – Îles-de-la-Madeleine tient à féliciter tous les lauréats et finalistes des multiples catégories et souhaiter bonne chance aux entreprises du territoire qui représenteront la région lors du Gala national qui aura lieu à Québec, le 7 juin prochain.

### À l'agenda

**Du 21 mai au 24 juin**

Parties de soccer amicales organisées par la Stratégie d'attraction dans le cadre du projet Immigrant Québec.

**7 juin à 8 h 45**

Chroniques à CFIM dans lesquelles l'équipe de la Stratégie d'attraction des personnes vous présente ses différents services et collaborateurs.

**31 mai et 1<sup>er</sup> juin**

Salon de l'immigration et de l'intégration au Québec, à Montréal

**4 Juin**

Date limite pour l'inscription aux bourses Madeli-Aide « Retour aux Îles »

**17 Juin**

Activité mensuelle pour les nouveaux résidents - Tour en vélo électrique



## Bibliothèque Jean-Lapierre Horaire d'été

En vigueur à partir du 25 juin

### Point de service de L'Île-du-Havre-Aubert (Centre multifonctionnel)

**Fermé la semaine du 13 août**

- Mardi : 13 h 30 à 19 h
- Jeudi : 9 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 16 h 30
- Samedi : 10 h à 13 h

### Succursale de Grande-Entrée (École Notre-Dame du Sacré-Cœur)

**Fermée les semaines du 16 et du 23 juillet**

- Mardi : 13 h 30 à 16 h 30

### Succursale centrale (Maison de la culture)

**Fermée la semaine du 11 juin pour le grand ménage**

- Lundi : 16 h à 19 h
- Mardi : 9 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 16 h 30
- Mercredi et jeudi : 13 h 30 à 16 h 30
- Samedi : 10 h à 13 h

## Ouverture de la surface multisport

La surface multisport est maintenant ouverte pour la saison estivale selon l'horaire suivant :

- Lundi au jeudi : 8 h à 21 h
- Vendredi : 8 h à 18 h 30
- Samedi et dimanche : 8 h à 16 h 30

Pour réserver la surface, téléphonez au 418 986-3100, poste 141. En cas d'absence, laissez un message détaillé avec vos coordonnées et un préposé vous rappellera dans les meilleurs délais.

## Réouverture des sites récréotouristiques

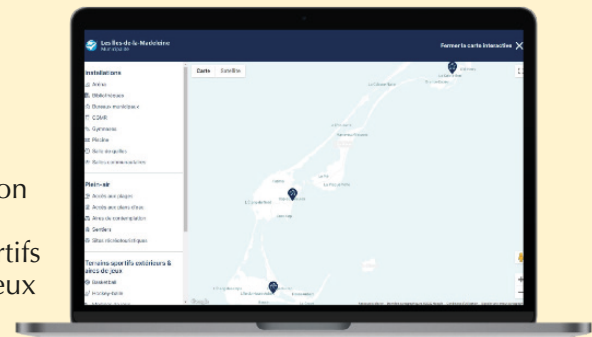
Avec l'été qui approche, l'équipe municipale s'affaire à la réouverture progressive des divers sites récréotouristiques et des parcs. En ce qui concerne les installations sanitaires, elles rouvriront progressivement à partir du 23 mai, selon un horaire précis avec des heures réduites pour l'instant, mais qui seront bonifiées dans les prochaines semaines afin d'être pleinement en fonction pour le début de la saison estivale. À noter que ces sites et parcs seront ouverts jusqu'en octobre prochain.

## Carte interactive

Vous planifiez une sortie à la plage, mais souhaitez avoir une toilette à proximité? Vous avez concocté un pique-nique pour votre petite famille et voulez le déguster à un endroit où il y a des tables?

Peu importe ce que vous cherchez, notre carte interactive est la solution! Vous y trouverez l'ensemble des sites municipaux et les services offerts sur chacun d'eux pour profiter de l'été :

- Accès aux plages
- Accès aux plans d'eau
- Aires de contemplation
- Sentiers
- Terrains sportifs et aires de jeux



Rendez-vous au [www.muniles.ca](http://www.muniles.ca), et cliquez sur *Carte interactive* dans le menu en haut de la page.

## Fête des voisins

La Fête des voisins est de retour cette année, et aura lieu le samedi 3 juin prochain! Quelle belle occasion d'aller à la rencontre de votre voisinage, de prendre des nouvelles et de se revoir!

La Municipalité des Îles vous invite donc à organiser votre propre Fête des voisins! Que ce soit un 5 à 7, un barbecue, un feu de camp, une activité sportive, tout prétexte est bon pour se réunir!

Vous organisez une Fête des voisins? Envoyez vos photos à [loisirs@muniles.ca](mailto:loisirs@muniles.ca) avant le lundi 12 juin à 17 h et courez la chance de remporter une carte-cadeau échangeable dans l'un de nos marchands COOP IGA.

Bonne Fête des voisins!





## Activités à venir

Voici les prochaines activités à venir pour le mois de juin. Pour vous assurer de ne rien manquer au fil des semaines, consultez le calendrier des événements au [www.muniles.ca](http://www.muniles.ca).

### Atelier familial d'expérimentations sonores et matérielles

- Le 10 juin à 13 h et à 15 h (remis au vendredi 9 juin en cas de pluie)
- À la Bibliothèque Jean-Lapierre / point de service de L'Île-du-Havre-Aubert

Danielle Cormier et Vincent Thériault, artistes en résidence au centre d'artistes Admare, invitent les enfants de 8 ans et plus, accompagnés de leurs parents, à venir (re)découvrir leur territoire en famille! Le tout sera suivi d'une activité en forêt derrière le Centre multifonctionnel.

Inscription obligatoire en ligne, au [www.muniles.ca](http://www.muniles.ca).

Grâce à la capture de son et au moulage à l'extérieur, vous serez invités à développer votre attention aux présences environnantes, telles que le vent, les insectes et les plantes. Sur le terrain, un atelier de captation sonore et de prise d'empreintes en plâtre vous sera offert, permettant d'expérimenter deux approches distinctes, et peut-être même d'initier un dialogue entre elles.

L'activité vise, dans un contexte de jeu et d'expérimentation, à partager les manières de voir et de découvrir un lieu, en tentant d'en saisir une trace visible ou sonore.

### Comme Une Eau Terre - Atelier papa-enfant

- Le 10 juin à 13 h pour les adolescents de 12 ans et plus et le 14 juin à 13 h pour les enfants de 6 à 11 ans
- À l'atelier de la Matériauthèque de Ré-Utililes (145, chemin de La Martinique, L'Étang-du-Nord)

Dans le cadre de la Semaine Québécoise de la Paternité, les enfants et les adolescents, avec leur papa, beau-papa ou grand-papa, sont invités à venir passer un bon et beau moment ensemble. Ces moments de création se dérouleront dans une ambiance ludique et se veulent accessibles, inclusifs et conviviaux.

Une 4<sup>e</sup> expo urbaine pour l'artiste Geneviève Reesör, qui vous invite à venir créer quelques-unes des composantes avec elle. Avec ou sans expérience, toutes et tous seront invités à utiliser peinture et estampes pour créer de grands panneaux de bois en techniques mixtes. Elle vous demandera de signer les créations collectives qui seront ensuite exposées en plein air, sur le chemin du Quai de Cap-aux-Meules, pour la belle saison 2023.

Tout le matériel est fourni par l'artiste, qui vous suggère de porter de vieux vêtements pour ces rencontres... un peu salissantes! Détails et inscription en ligne, au [www.muniles.ca](http://www.muniles.ca).



### Soirée festive pour les aînés dans le cadre de la Fête nationale

- Le mardi 20 juin de 18 h 30 à 21 h
- Au Centre récréatif de L'Étang-du-Nord

À l'occasion de l'arrivée de l'été et de la Fête nationale, les aînés des Îles sont invités à venir festoyer au Centre récréatif de L'Étang-du-Nord. Au menu : musique pour vous faire chanter et danser avec Martin Painchaud de 19 h à 21 h, grignotines, prix de participation ainsi que des invités spéciaux. Pour que tous puissent participer, un service de transport sera offert. Si vous désirez profiter de ce service, veuillez nous l'indiquer dans le formulaire d'inscription en laissant vos coordonnées.

Inscription en ligne au [www.muniles.ca](http://www.muniles.ca), dans le calendrier d'événements. Pour toute aide lors de l'inscription ou si vous avez des questions, veuillez téléphoner au 418 986-3100, poste 121.

En collaboration avec Le groupe des Résidences communautaires d'hébergement pour aînés des Îles.

### La nuit des mots

- Du 22 juin au 25 septembre
- Vernissage le jeudi 22 juin à 17 h
- À la Bibliothèque Jean-Lapierre

Exposition de l'artiste Yvon Larochelle. Images post-graphiques et poétiques inspirées de son recueil *Tête de vent*.

« La nuit, les mots marchent dans notre tête, comme dans un musée endormi.

Avant que les objets se réveillent, ils font des rondes.

Ils voient la lumière du jour avant nous »

### Qui est Yvon Larochelle?

Imageur impénitent, multi-indiscipliné. Il a grandi à Québec et vit aux Îles depuis 1978.

Les silencieux ont quelque chose à dire.



### Les prochaines activités

Surveillez L'Info-municipale de juin pour connaître le calendrier des activités de l'été.

**AVIS PUBLIC**  
**Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1)**

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE  
DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE**

Second projet de règlement no 2023-08-1, adopté le 9 mai 2023, modifiant le Règlement de zonage no 2010-08

AVIS PUBLIC est par la présente donné de ce qui suit :

1. À la suite de la consultation publique, tenue le 11 avril 2023, le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 9 mai 2023, le second projet de règlement portant le numéro 2023-08-1 et s'intitulant :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage no 2010-08 en apportant des changements au plan de zonage dans le village de L'Étang-du-Nord ».

2. Ce second projet de règlement peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin que ces dispositions soient soumises à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Copie de ce second projet de règlement ainsi que tous les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une demande à l'égard des dispositions de ce second projet de règlement peuvent être obtenus sans frais, par toute personne qui en fait la demande, par courriel à [greffe@muniles.ca](mailto:greffe@muniles.ca).

**3. Conditions de validité d'une demande**

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la zone d'où elle provient ainsi que la disposition du second projet visée par la demande;
- être reçue à la mairie au plus tard le lundi 5 juin 2023, à 16 heures;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans les zones n'excède pas 21.

**4. Conditions pour être une personne intéressée à signer une demande**

4.1 Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 9 mai 2023 :

- être domiciliée dans la zone d'où peut provenir une demande;
- être domiciliée depuis au moins six mois au Québec ; ou

4.2 Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 9 mai 2023 :

- être propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande depuis au moins douze mois; ou

4.3 Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 9 mai 2023 :

- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande depuis au moins douze mois;
- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants depuis au moins douze mois comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit être produite avant ou en même temps que la demande.

Dans le cas d'une personne physique, il faut qu'elle soit majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Dans le cas d'une personne morale, il faut :

- avoir désigné parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui le 9 mai 2023 est majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi;
- avoir produit avant ou en même temps que la demande une résolution désignant la personne autorisée à signer la demande et à être inscrite sur la liste référendaire, le cas échéant.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

**5. Absence de demande**

Toutes les dispositions du second projet de règlement no 2023-08-1 qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

**6. Consultation du second projet**

Le règlement no 2023-08-1 peut être consulté à partir du site Internet de la Municipalité à [www.muniles.ca](http://www.muniles.ca), sous les onglets : Affaires municipales – Avis et projets de règlement – Projets de règlement en cours.

**7. Dispositions du règlement de zonage concernées par le second projet de règlement**

Le second projet de règlement no 2023-08-1, lequel modifie le Règlement de zonage no 2010-08, contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.



Les dispositions du règlement de zonage qui sont modifiées par le second projet de règlement touchent les objets suivants :

- Description et localisation des zones touchées, énumération des zones contiguës et conséquences de chacune des modifications

Pour faciliter la localisation des zones touchées, chacune de ces modifications est illustrée sur des cartes où le zonage est transposé sur une photo aérienne récente. Pour chaque modification, on y présente en annexe du projet de règlement no 2023-08-1 la délimitation du zonage avant et après modification. Pour localiser les zones contiguës à chacune des zones touchées, vous pouvez consulter les plans de zonage de chacun des villages concernés sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse qui suit : [www.muniles.ca](http://www.muniles.ca) sous l'onglet Affaires municipales – Règlements d'urbanisme – Zonage.

#### ZONES TOUCHÉES

Village de L'Étang-du-Nord

- Zone périmètre urbain PU3

La zone périmètre urbain PU3 est située le long du chemin de La Vernière. Les zones contiguës à celle-ci sont les zones : Aa24, Ra34, Ra65, Ra163, Ra164, Pa4, et Pu4.

Cette modification a pour but de retirer de la zone résidentielle Ra163 une partie du lot 3 393 586 et de l'intégrer à la zone PU3 afin de permettre l'agrandissement d'un supermarché.

- Zone récréative RECb2

La zone récréative RECb2 est située le long du chemin Boisville Ouest, près du chemin du Rivage. Les zones contiguës à celle-ci sont les zones : Aa29, Fa32, Ra52 et Ra54.

Cette modification a pour objectif de retirer de la zone résidentielle Ra52 le lot 6 484 433 et de l'intégrer à la zone RECb2 afin de permettre la construction d'un bâtiment de services.

#### 8. Renseignements complémentaires

Pour plus d'information relativement à ce second projet de règlement que ce soit pour les modifications apportées au plan de zonage (la localisation des zones touchées et des zones contiguës) ou aux différentes dispositions du règlement d'urbanisme concerné, vous pouvez communiquer avec le chef de division de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, David Richard, au 418 986-3100, poste 111, ou par courrier électronique à [drichard@muniles.ca](mailto:drichard@muniles.ca).

DONNÉ aux Îles-de-la-Madeleine, ce 26 mai 2023

Marie Lanthier, greffière



**AVIS PUBLIC**  
**Demandes de dérogation mineure**  
**Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et**  
**l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1)**

À la séance ordinaire du 13 juin 2023, conformément aux dispositions du Règlement no 2010-13 sur les dérogations mineures, le conseil entend statuer sur les demandes suivantes :

1. Description des demandes de dérogation mineure :

1.1 Les propriétaires de la résidence sise au 45, chemin de l'Aéroport, dans le village de Havre-aux-Maisons, souhaitent construire un bâtiment accessoire d'une superficie de 74,3 mètres carrés dans la cour arrière, dont la hauteur serait supérieure de 1,45 mètre à celle du bâtiment principal auquel il est rattaché.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, les propriétaires demandent de reconnaître comme étant conforme la hauteur projetée du bâtiment accessoire rattaché au bâtiment principal, alors que le règlement de zonage actuellement en vigueur exige que cette hauteur soit inférieure à celle du bâtiment principal.

1.2 Les représentants de la personne morale, sans but lucratif, propriétaire de l'immeuble sis au 164, chemin Valentin-Cummings, dans le village de Fatima, souhaitent agrandir la terrasse située du côté sud, laquelle ne respecterait pas la distance permise à partir du mur avant du bâtiment principal.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, la présente demande vise à reconnaître comme étant conforme une galerie excédant de 6,7 m le mur avant du bâtiment principal, alors que le règlement de zonage en vigueur exige une distance maximale de 4 m.

Conformément aux dispositions du règlement portant sur les dérogations mineures, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes lors de la séance ordinaire qui se tiendra à la mairie située au 460, chemin Principal, à Cap-aux-Meules, le 13 juin 2023, à compter de 19 heures, ou en transmettant ses commentaires, par écrit, à l'attention du superviseur du Service de l'urbanisme et inspecteur municipal, Ludovic Larochelle, et ce, dans les 15 jours de la date de la présente publication où jusqu'à ce que le conseil statue sur ces demandes, à l'une ou l'autre des adresses suivantes, soit par courriel à [llarochelle@muniles.ca](mailto:llarochelle@muniles.ca) ou par envoi postal à l'adresse qui suit :

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine  
460, chemin Principal  
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1A1

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez communiquer avec M. Ludovic Larochelle, au 418 986 3100, poste 116, ou par courriel à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Donné aux Îles-de-la-Madeleine, ce 26 mai 2023

Marie Lanthier, greffière

### Promenades avec pitou

Saviez-vous que toute personne qui désire promener son chien dans les limites du territoire de la municipalité a l'obligation de le tenir en laisse? Trois exceptions s'appliquent :

- Dans le village de L'Île-du-Havre-Aubert, à la plage de la dune de l'Ouest, au nord-est du stationnement public et à un minimum de 500 mètres de l'entrée de la plage;
- Dans le village de L'Étang-du-Nord, à la plage du Corfu Island, au sud-ouest du stationnement public et à 500 mètres de l'entrée de la plage;
- Dans le village de Havre-aux-Maisons, à la plage de la dune du Sud dans le secteur du chemin de la Cormorandière, au nord-est du stationnement public et à un minimum de 500 mètres de l'entrée de la plage.

Vous pouvez également amener votre fidèle compagnon au parc canin, situé à côté du terrain de balle-molle à Fatima, où il pourra se dégourdir les pattes sans laisse et en toute sécurité!



### Compost gratuit

Saviez-vous que la Municipalité fait un compost de très bonne qualité? Vous pouvez vous en procurer gratuitement au CGMR les mardis, mercredis, jeudis et samedis, de 8 h à midi et de 13 h à 15 h. Le compost est gratuit, mais vous devrez vous occuper du chargement. N'oubliez pas d'apporter vos contenants et une pelle!

Le compost municipal peut être utilisé comme fertilisant pour l'aménagement paysager, mais pas pour un potager.

### Réception des véhicules hors d'usage au CGMR

Avec les beaux jours qui reviennent et le temps qui se réchauffe, le Centre de gestion des matières résiduelles (CGMR) accepte à nouveau les véhicules hors d'usage (VHU).

Le CGMR est le seul site autorisé par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour le démantèlement des véhicules hors d'usage (VHU) aux Îles. Puisque les exigences environnementales pour le traitement des véhicules hors d'usage (VHU) sont élevées, il est difficile d'obtenir une autorisation pour pratiquer ce genre d'activité et cela exige des investissements importants.

Traiter un VHU, ce n'est pas seulement l'accueillir sur un site : il faut vérifier le véhicule pour voir si du liquide s'en échappe, retirer les pneus, la batterie et toutes les autres matières dangereuses, et le vidanger de tous ses huiles et liquides. Les huiles, les autres liquides et les matières dangereuses doivent être acheminés dans un centre spécialisé pour être traités adéquatement, dans le respect de l'environnement. C'est seulement une fois cette procédure terminée que le véhicule peut passer au pressage.

Vous pouvez apporter vos véhicules hors d'usage au Centre de gestion des matières résiduelles du mardi au jeudi et le samedi, de 8 h à midi et de 13 h à 15 h.

En raison des coûts engendrés par les exigences environnementales, un tarif de 30 \$ par véhicule s'applique (sauf les véhicules récréatifs et les véhicules de plus de 4 roues, qui ont une tarification spéciale). Les véhicules apportés doivent être vides (des frais supplémentaires s'appliqueront si ce n'est pas le cas).

### Des nouvelles de la distribution de plants d'arbres

Vous êtes nombreux à nous questionner au sujet de la distribution de plants d'arbres qui a lieu habituellement chaque mois de mai.

Nous sommes dans le regret de vous informer que la distribution ne pourra pas avoir lieu cette année, puisque le ministère des Ressources naturelles et des Forêts, qui fournit les plants, a perdu une grande partie de sa production en raison d'une infestation.

Nous espérons que la distribution de plants d'arbres pourra se faire au printemps prochain.

Merci de votre compréhension.

